

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N° 10 11 2025

PUBLIÉ LE 10 NOVEMBRE 2025

# Sommaire

## Préfecture de la Sarthe / DCL

72-2025-11-05-00017 - AP abrogation aérodrome privé Assé-le-Riboul (2 pages)	Page 3
72-2025-11-05-00018 - AP création et utilisation plateforme ULM Assé-le-Riboul (3 pages)	Page 6
72-2025-11-05-00006 - AP modifcation siret OGF La Flèche Eturcies - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 10
72-2025-11-05-00007 - AP modifcation siret OGF La Flèche Libération - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 13
72-2025-11-05-00001 - AP modification siret OGF Bonnétable - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 16
72-2025-11-05-00002 - AP modification siret OGF Conlie - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 19
72-2025-11-05-00003 - AP modification siret OGF Ecommoy - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 22
72-2025-11-05-00004 - AP modification siret OGF Fresnay - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 25
72-2025-11-05-00005 - AP modification siret OGF La Ferté - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 28
72-2025-11-05-00010 - AP modification siret OGF Le Mans Gambetta - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 31
72-2025-11-05-00011 - AP modification siret OGF Le Mans Hoche - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 34
72-2025-11-05-00008 - AP modification siret OGF Le Mans Rubillard - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 37
72-2025-11-05-00009 - AP modification siret OGF Le Mans Tironneau - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 40
72-2025-11-05-00012 - AP modification siret OGF Loué - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 43
72-2025-11-05-00013 - AP modification siret OGF Mamers - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 46
72-2025-11-05-00014 - AP modification siret OGF Marolles - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 49
72-2025-11-05-00015 - AP modification siret OGF Parigné - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 52
72-2025-11-05-00016 - AP modification siret OGF Sillé - Habilitation funéraire (2 pages)	Page 55

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00017

AP abrogation aérodrome privé Assé-le-Riboul



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant abrogation de l'arrêté du 20 novembre 2013 autorisant la création d'un aérodrome à usage privé à ASSÉ LE RIBOUL (Sarthe)

***Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite***

Vu le règlement d'exécution (UE) n°923/2012 de la Commission du 26 septembre 2012 modifié, établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne et modifiant le règlement d'exécution (UE) n°1035/2011, ainsi que les règlements (CE) n°1265/2007, (CE) n°1794/2006, (CE) n°730/2006, (CE) n°1033/2006 et (UE) n°255/2010 ;

Vu le Code des Transports, notamment les articles R. 6212-4 et R. 6212-17 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n°923/2012 ;

Vu l'arrêté du 13 mars 1986 fixant les conditions dans lesquelles les aérodynes ultralégers motorisés, ou ULM, peuvent atterrir et décoller ailleurs que sur un aérodrome ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 1991 modifié relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 1998 modifié relatif aux aéronefs ultralégers motorisés ;

Vu la demande reçue le 25 janvier 2025 de l'aéro-Club Passion-Liberté, représenté par Monsieur Jean-Pierre LOMER, son président ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral n°2013282-0002 du 20 novembre 2013 portant création d'un aérodrome à usage privé à Assé-le-Riboul (72170) est abrogé.

**Article 2** : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe et le maire d'Assé-le-Riboul (Sarthe) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée ainsi qu'au pétitionnaire. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00018

AP création et utilisation plateforme ULM  
Assé-le-Riboul



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant autorisation de la création et de l'utilisation d'une plate-forme ULM à usage permanent au lieu-dit « Omelet et Le Chalet » 72170 ASSÉ LE RIBOUL

***Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite***

Vu le règlement d'exécution (UE) n°923/2012 de la Commission du 26 septembre 2012 modifié, établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne et modifiant le règlement d'exécution (UE) n°1035/2011, ainsi que les règlements (CE) n°1265/2007, (CE) n°1794/2006, (CE) n°730/2006, (CE) n°1033/2006 et (UE) n°255/2010 ;

Vu le Code des Transports, notamment les articles R. 6212-4 et R. 6212-17 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n°923/2012 ;

Vu l'arrêté du 13 mars 1986 fixant les conditions dans lesquelles les aérodynes ultralégers motorisés, ou ULM, peuvent atterrir et décoller ailleurs que sur un aérodrome ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 1991 modifié relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 1998 modifié relatif aux aéronefs ultralégers motorisés ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2025 portant abrogation de l'arrêté du 20 novembre 2013 autorisant la création d'un aérodrome à usage privé à Assé-le-Riboul (72170) ;

Vu la demande reçue le 25 janvier 2025 de l'aéro-Club Passion-Liberté, représenté par Monsieur Jean-Pierre LOMER, son président ;

Considérant le dossier annexé à la demande et les pièces complémentaires reçues ;

Préfecture de la Sarthe

Tél : 02 85 32 72 72 - Mél : [pref-reglementation@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@sarthe.gouv.fr)

1 place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9

Considérant les avis du délégué Pays de la Loire de la Direction de la sécurité de l'Aviation civile ouest, du directeur zonal adjoint en charge de la police aux frontières zone Ouest, du sous-directeur région de la circulation aérienne militaire Nord, de la cheffe divisionnaire de la Direction générale des douanes et droits indirects (division d'Angers) et du chef d'unité, coordinateur sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'association Aéro-club Passion-Liberté, représentée par Monsieur Jean-Pierre LOMER, son président, est autorisée à créer et utiliser une plateforme ULM à usage permanent sur la commune d'Assé-le-Riboul (72170) au lieu-dit « Omelet et Le Chalet ».

**Article 2 : Conditions d'exploitation**

La plateforme sera exploitée sous la pleine responsabilité des pilotes commandants de bord, à qui il appartiendra de vérifier eux-mêmes l'adéquation de ses caractéristiques et de son environnement (notamment ses dégagements) aux aéronefs utilisés, ainsi que la sécurité des opérations envisagées pour les personnes transportées, pour eux-mêmes, pour les biens et pour les personnes au sol.

La plateforme devra être utilisée dans le respect des conditions fixées par la réglementation de la circulation aérienne, et, par celle relative à l'utilisation des aéronefs civils en aviation générale.

Le bénéficiaire devra respecter la réglementation en matière de transport aérien.

**Article 3 : Caractéristiques de la plateforme**

- position géographique (WGS 84° : 48°11'42"N 000°05'53"E ;
- dimension utilisable au sol : piste 390m x 20m inscrite dans un polygone irrégulier environ 400m x 200m ;
- altitude AMSL : 88m ;
- piste : 10/28 orientation magnétique 095°/275.

**Article 4 : Insertion de la plateforme dans l'espace aérien environnant**

Situation vis-à-vis des aérodromes et des plateformes voisines :

- à 25.51km (13.77Nm) dans le 177° de l'hélistation du CH d'Alençon ;
- à 27.99km (15.11Nm) dans le 182° de l'aérodrome VFR d'Alençon-Valframbert (LFOF).

Situation vis-à-vis des espaces aériens :

Cette plateforme est située en espace de classe G : SIV 2.1NANTES Fréquence NANTES INFO 130.275MHz

Cette plateforme est située à proximité de la zone réglementée LF-R 574 A « Auvours », cette plateforme sera utilisée en respectant strictement les statuts de la zone précitée. Les caractéristiques de cet espace sont disponibles dans les publications aéronautiques officielles ([www.sia.aviation-civile.gouv.fr](http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr), AIP France ENR 5.1.3).

Cette plateforme est située à proximité d'un secteur d'entraînement des équipages d'aéronefs des Armées au vol de très basse altitude à l'intérieur duquel évoluent des aéronefs à des hauteurs inférieures à 150 mètres (SETBA SELUNE). Les caractéristiques de cet espace sont disponibles dans les publications aéronautiques officielles ([www.sia.aviation-civile.gouv.fr](http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr), AIP France ENR 5.3.1.3.1).

**Article 5 : Consignes de prudence et recommandations**

Cette plateforme sera utilisée dans le cadre de vols de loisirs et de formation au pilotage.

---

Préfecture de la Sarthe

Tél : 02 85 32 72 72 - Mél : [pref-reglementation@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@sarthe.gouv.fr)

1 place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9

L'atterrissement et le décollage ne pourront être entrepris qu'au moyen d'aéronefs dont les limitations de performances correspondent aux caractéristiques de l'aire d'atterrissement et des obstacles alentours.

Durant les périodes d'utilisation de cette plateforme, les accès y menant devront systématiquement permettre l'arrivée et l'intervention des secours.

Les pilotes devront veiller à ne pas créer de nuisances sonores susceptibles d'effrayer les animaux éventuellement disposés dans les champs avoisinants.

Cette plateforme et ses abords immédiats étant accessibles au public, une signalisation adaptée devra être mise en place, afin d'en signaler le danger et l'interdiction d'accès (article 7 de l'arrêté du 13 mars 1986 visé en références).

La signalisation routière verticale existante devra être maintenue, à savoir les panneaux de signalisation routière A23 (traversée d'une aire de danger aérien) sur la route passant à proximité du seuil 09, dans chaque sens de circulation. Cette signalisation devra être doublée par l'implantation d'un panneau B6D (arrêt et stationnement interdit).

**Article 6 :** Si l'utilisation de la plateforme devait cesser, le bénéficiaire s'engage à prévenir les services de la préfecture de la Sarthe.

**Article 7 :** La présente décision est susceptible de recours gracieux auprès du préfet de la Sarthe (place Aristide Briand – 72041 Le Mans Cedex 9), de recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau – 75800 Paris cedex 08), ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette – BP24111 – 44041 NANTES).

**Article 8 :** Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, le délégué Pays de la Loire de la Direction de la sécurité de l'Aviation civile ouest, le directeur zonal adjoint en charge de la police aux frontières zone Ouest, le sous directeur régional de la circulation aérienne militaire Nord, la cheffe divisionnaire de la Direction générale des douanes et droits indirects (division d'Angers), le chef d'unité, coordinateur sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe et le maire d'Assé-le-Riboul (Sarthe) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée ainsi qu'au détenteur de la présente autorisation. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00006

AP modification siret OGF La Flèche Eturcies -  
Habilitation funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 13 mai 2025 relatif au renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire dénommé POMPES FUNÉBRES POINET-PICARD situé 1285 rue des Éturies 72200 LA FLÈCHE

SIRET : 828 160 069 07604 – Habilitation n°25-72-0028

Réorganisation juridique – changement de numéro de siren

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mai 2025 portant renouvellement de l'habilitation pour cinq ans de la SAS OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire dénommé POMPES FUNÈBRES POINET-PICARD situé 1285 rue des Éturies 72200 LA FLÈCHE ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;  
Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 13 mai 2025, la mention SAS OGF dénommé POMPES FUNÈRES POINET-PICARD est remplacée par SAS OGF SERVICES FUNÉRAIRES dénommé POMPES FUNÈBRES POINET-PICARD, numéro de siren 828 160 069 07604.

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00007

AP modification siret OGF La Flèche Libération -  
Habilitation funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 13 mai 2025 relatif au renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES situé 14 place de la Libération 72200 LA FLÈCHE

SIRET : 828 160 069 07596 – Habilitation n°25-72-0026

Réorganisation juridique – changement de numéro de siren

*Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mai 2025 portant renouvellement de l'habilitation pour cinq ans de la SAS OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES situé 14 place de la Libération 72200 LA FLÈCHE ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 13 mai 2025, la mention SAS OGF dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES est remplacée par SAS OGF SERVICES FUNÉRAIRES dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES, numéro de siren 828 160 069 07596.

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00001

AP modification siret OGF Bonnétable -  
Habilitation funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2025 relatif au renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire situé 17 rue du Maréchal Joffre 72110 BONNÉTABLE  
SIRET : 828 160 069 07000 – Habilitation n°25-72-0098  
Réorganisation juridique – changement de numéro de siren

***Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 septembre 2025 portant renouvellement de l'habilitation pour cinq ans de la SAS OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire situé 17 rue du Maréchal Joffre 72110 BONNÉTABLE ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 13 septembre 2025, la mention SAS OGF est remplacée par SAS OGF SERVICES FUNÉRAIRES dénommé MÉLANGER POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE, numéro de siren 828 160 069 07000.

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Préfecture de la Sarthe

Tél : 02 85 32 72 72 - Mél : [pref-reglementation@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@sarthe.gouv.fr)

1 place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00002

AP modification siret OGF Conlie - Habilitation  
funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 25 juin 2021 relatif au renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire

situé 10 rue du Cimetière 72240 CONLIE

SIRET : 828 160 069 07026 – Habilitation n°21-72-0017

Réorganisation juridique – changement de numéro de siren

***Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juin 2021 portant renouvellement de l'habilitation pour cinq ans de la SA OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire situé 10 rue du Cimetière 72240 CONLIE ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2023 portant modification de la forme juridique de l'établissement susvisé qui devient une SAS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 2025 portant modification du directeur de secteur opérationnel ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 25 juin 2021, la mention SA OGF est remplacée par SAS OGF SERVICES FUNÉRAIRES dénommé CRÉTOIS POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE, numéro de siren 828 160 069 07026.

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00003

AP modification siret OGF Ecommoy -  
Habilitation funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2021 relatif à l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES situé 15 rue Gambetta 72220 ECOMMOY

SIRET : 828 160 069 08008 – Habilitation n°21-72-0085

Réorganisation juridique – changement de numéro de siret

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 portant habilitation pour cinq ans de la SA OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES situé 15 rue Gambetta 72220 ECOMMOY ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2023 portant modification de la forme juridique de l'établissement susvisé qui devient une SAS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 2025 portant modification du directeur de secteur opérationnel ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 1<sup>er</sup> décembre 2021, la mention SA OGF (PFG services funéraires) est remplacée par SAS OGF SERVICES FUNÉRAIRES dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES, numéro de siret 828 160 069 08008.

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00004

AP modification siret OGF Fresnay - Habilitation  
funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2021 relatif au renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire situé 1 rue Abbé Lelièvre 72130 FRESNAY SUR SARTHE  
SIRET : 828 160 069 07588 – Habilitation n°21-72-0068  
Réorganisation juridique – changement de numéro de siren

***Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2021 portant renouvellement de l'habilitation pour cinq ans de la SA OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire situé 1 rue Abbé Lelièvre 72130 FRESNAY SUR SARTHE ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2023 portant modification de la forme juridique de l'établissement susvisé qui devient une SAS ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 12 janvier 2021, la mention SA OGF est remplacée par SAS OGF SERVICES FUNÉRAIRES dénommé MÉLANGER POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE, numéro de siren 828 160 069 07588.

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00005

AP modification siret OGF La Ferté - Habilitation  
funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2021 relatif au renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire

situé 16 rue Faidherbe 72400 LA FERTÉ BERNARD

SIRET : 828 160 069 07034 – Habilitation n°21-72-0025

Réorganisation juridique – changement de numéro de siren

***Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2021 portant renouvellement de l'habilitation pour cinq ans de la SA OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire situé 16 rue Faidherbe 72400 LA FERTÉ BERNARD ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2023 portant modification de la forme juridique de l'établissement susvisé qui devient une SAS ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 11 janvier 2021, la mention SA OGF est remplacée par SAS OGF SERVICES FUNÉRAIRES dénommé PELLODI POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE, numéro de siren 828 160 069 07034.

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00010

AP modification siren OGF Le Mans Gambetta -  
Habilitation funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 12 mai 2020 relatif au renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire situé 21 rue Gambetta 72000 LE MANS

SIRET : 828 160 069 07638 – Habilitation n°20-72-0102

Réorganisation juridique – changement de numéro de siren

***Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 2020 portant renouvellement de l'habilitation pour six ans de la SA OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire situé 21 rue Gambetta 72000 LE MANS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2023 portant modification de la forme juridique de l'établissement susvisé qui devient une SAS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 2025 portant modification du directeur de secteur opérationnel ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 avril 2025 portant modification du numéro d'ordre de l'habilitation ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 12 mai 2020, la mention SA OGF est remplacée par SAS OGF SERVICES FUNÉRAIRES dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES, numéro de siren 828 160 069 07638.

Préfecture de la Sarthe

Tél : 02 85 32 72 72 - Mél : [pref-reglementation@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@sarthe.gouv.fr)

1 place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00011

AP modification siren OGF Le Mans Hoche -  
Habilitation funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 12 mai 2020 relatif au renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES situé 74 rue Hoche 72000 LE MANS

SIRET : 828 160 069 07620 – Habilitation n°20-72-0101

Réorganisation juridique – changement de numéro de siret

***Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 2020 portant renouvellement de l'habilitation pour six ans de la SA OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES situé 74 rue Hoche 72000 LE MANS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2023 portant modification de la forme juridique de l'établissement susvisé qui devient une SAS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 2025 portant modification du directeur de secteur opérationnel ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 avril 2025 portant modification du numéro d'ordre de l'habilitation ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 12 mai 2020, la mention SA OGF est remplacée par SAS OGF SERVICES FUNÉRAIRES dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES, numéro de siret 828 160 069 07620.

Préfecture de la Sarthe

Tél : 02 85 32 72 72 - Mél : [pref-reglementation@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@sarthe.gouv.fr)

1 place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00008

AP modification siren OGF Le Mans Rubillard -  
Habilitation funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2020 relatif au renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire situé 95 avenue Rubillard 72000 LE MANS

SIRET : 828 160 069 07794 – Habilitation n°20-72-0039

Réorganisation juridique – changement de numéro de siren

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 novembre 2020 portant renouvellement de l'habilitation pour cinq ans de la SA OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire situé 95 avenue Rubillard 72000 LE MANS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2023 portant modification de la forme juridique de l'établissement susvisé qui devient une SAS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 2025 portant modification du directeur de secteur opérationnel ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 6 novembre 2020, la mention SA OGF est remplacée par SAS OGF SERVICES FUNÉRAIRES dénommé POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE CÉNOMANES, numéro de siren 828 160 069 07794.

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00009

AP modification siret OGF Le Mans Tironneau -  
Habilitation funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 14 mai 2020 relatif au renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire

situé 21 place Adrien Tironneau 72100 LE MANS

SIRET : 828 160 069 07760 – Habilitation n°20-72-0103

Réorganisation juridique – changement de numéro de siren

***Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 mai 2020 portant renouvellement de l'habilitation pour six ans de la SA OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire situé 21 place Adrien Tironneau 72100 LE MANS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2023 portant modification de la forme juridique de l'établissement susvisé qui devient une SAS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 2025 portant modification du directeur de secteur opérationnel ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 avril 2025 portant modification du numéro d'ordre de l'habilitation ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 14 mai 2020, la mention SA OGF est remplacée par SAS OGF SERVICES FUNÉRAIRES dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES, numéro de siren 828 160 069 07760.

Préfecture de la Sarthe

Tél : 02 85 32 72 72 - Mél : [pref-reglementation@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@sarthe.gouv.fr)

1 place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00012

AP modification siret OGF Loué - Habilitation  
funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2020 relatif au renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire situé 1 rue du Rideray 72540 LOUÉ

SIRET : 828 160 069 07984 – Habilitation n°20-72-0050

Réorganisation juridique – changement de numéro de siren

***Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 novembre 2020 portant renouvellement de l'habilitation pour cinq ans de la SA OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire situé 1 ter rue du Verdun 72540 LOUÉ ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2023 portant modification de la forme juridique de l'établissement susvisé qui devient une SAS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 2025 portant modification de l'adresse de l'établissement et du directeur de secteur opérationnel ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 12 novembre 2020, la mention SA OGF est remplacée par SAS OGF SERVICES FUNÉRAIRES dénommé MÉLANGER POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE, numéro de siren 828 160 069 07984.

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00013

AP modification siret OGF Mamers - Habilitation  
funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 25 juin 2020 relatif au renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire

situé 25 rue de Château Gaillard 72600 MAMERS

SIRET : 828 160 069 07612 – Habilitation n°20-72-0104

Réorganisation juridique – changement de numéro de siret

***Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juin 2020 portant renouvellement de l'habilitation pour six ans de la SA OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire situé 25 rue de Château Gaillard 72600 MAMERS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2023 portant modification de la forme juridique de l'établissement susvisé qui devient une SAS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 avril 2025 portant modification du numéro d'ordre de l'habilitation ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 25 juin 2020, la mention SA OGF est remplacée par SAS OGF SERVICES FUNÉRAIRES dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES, numéro de siret 828 160 069 07612.

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00014

AP modification siret OGF Marolles - Habilitation  
funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 02 mars 2023 relatif au renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire dénommé MÉLANGER POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE situé 25 rue de Courgains 72260 MAROLLES LES BRAULTS SIRET : 828 160 069 07810 – Habilitation n°20-72-0103 Réorganisation juridique – changement de numéro de siren

***Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 mars 2023 portant renouvellement de l'habilitation pour cinq ans de la SA OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire dénommé MÉLANGER POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE situé 25 rue de Courgains 72260 MAROLLES LES BRAULTS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2023 portant rectification d'une erreur matérielle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2023 portant modification de la forme juridique de l'établissement susvisé qui devient une SAS ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 02 mars 2023, la mention SA OGF dénommé MÉLANGER POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE est remplacée par SAS OGF SERVICES FUNÉRAIRES dénommé MÉLANGER POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE, numéro de siren 828 160 069 07810.

Préfecture de la Sarthe

Tél : 02 85 32 72 72 - Mél : [pref-reglementation@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@sarthe.gouv.fr)

1 place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00015

AP modification siret OGF Parigné - Habilitation  
funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 relatif au renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire

situé Zac de l'Auberdière 72250 PARIGNÉ L'ÉVÈQUE

SIRET : 828 160 069 07851 – Habilitation n°20-72-0057

Réorganisation juridique – changement de numéro de siret

***Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2020 portant renouvellement de l'habilitation pour cinq ans de la SA OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire situé Zac de l'Auberdière 72250 PARIGNÉ L'ÉVÈQUE ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2023 portant modification de l'adresse de l'établissement ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2023 portant modification de la forme juridique de l'établissement susvisé qui devient une SAS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 2025 portant modification du directeur de secteur opérationnel ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 10 décembre 2020, la mention SA OGF est remplacée par SAS OGF SERVICES FUNÉRAIRES dénommé PFG SERVICES FUNÉRAIRES, numéro de siret 828 160 069 07851.

Préfecture de la Sarthe

Tél : 02 85 32 72 72 - Mél : [pref-reglementation@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-reglementation@sarthe.gouv.fr)

1 place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-05-00016

AP modification siren OGF Sillé - Habilitation  
funéraire



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 05 NOVEMBRE 2025**

Portant modification de l'arrêté préfectoral du 15 février 2023 relatif au renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la société OGF pour son établissement secondaire dénommé MÉLANGER POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE situé 47 allée des Chauffourniers 72140 SILLÉ LE GUILLAUME  
SIRET : 828 160 069 07968 – Habilitation n°23-72-0065  
Réorganisation juridique – changement de numéro de siren

*Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-19 à L 2223-51 ainsi que R 2223-56 et suivants ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 n° DCPPAT 2025-0216 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 février 2023 portant renouvellement de l'habilitation pour cinq ans de la SA OGF dans le domaine funéraire pour son établissement secondaire dénommé MÉLANGER POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE situé 47 allée des Chauffourniers 72140 SILLÉ LE GUILLAUME ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2023 portant modification de la forme juridique de l'établissement susvisé qui devient une SAS ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 2025 portant modification du directeur de secteur opérationnel ;

Vu la demande présentée par la SAS OGF pour tous ses établissements concernant la réorganisation juridique et la création d'une société dédiée aux activités de pompes funèbres ;

Vu les pièces justificatives transmises ;

Considérant que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé du 15 février 2023, la mention SA OGF dénommé MÉLANGER POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE est remplacée par SAS OGF SERVICES

FUNÉRAIRES dénommé MÉLANGER POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE, numéro de siret 828 160 069 07968.

Article 2 : Les autres dispositions dudit arrêté demeurent sans changement.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et dont une copie sera adressée pour notification au requérant.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Christine TORRES